

Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

*Direction générale de l'aviation civile*

**Décision du 17 septembre 2013 portant délégation de signature  
(direction de la sécurité de l'aviation civile échelon central)**

NOR : DEVA1323330S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La directrice de la sécurité de l'aviation civile,  
Vu le décret n° 2008-1299 du 11 décembre 2008 créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 3 ;  
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 10 et 73 ;  
Vu l'arrêté du 31 décembre 2008 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », notamment le I de l'article 2 ;  
Vu l'arrêté du 7 janvier 2009 portant nomination de la directrice de la sécurité de l'aviation civile ;  
Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Décide :

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Rémi Jouty, ingénieur général de l'armement, directeur adjoint de la sécurité de l'aviation civile, à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens ».

**Article 2**

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens » à :

M. Olivier Hamonic, administrateur civil hors classe, directeur gestion des ressources.

M. Philippe Pusset, administrateur civil hors classe, adjoint au directeur gestion des ressources.

**Article 3**

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », dans la limite de leurs attributions respectives, à :

Mme Angélica Sparosvich, conseillère d'administration de l'aviation civile, chef du pôle achats et dépenses de la direction gestion des ressources.

M. Louis-Valentin Cabuzel, attaché d'administration de l'aviation civile, adjoint au chef de pôle achats et dépenses de la direction gestion des ressources.

Mme Anne Bourguignon, conseillère d'administration de l'aviation civile, chef du pôle finances de la direction gestion des ressources.

Mme Fabienne Gataleta, attachée d'administration de l'aviation civile, adjointe au chef du pôle finances de la direction gestion des ressources.

**Article 4**

La décision du 27 mars 2013 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile échelon central) est abrogée.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 17 septembre 2013.

*La directrice de la sécurité de l'aviation civile,*  
F. ROUSSE